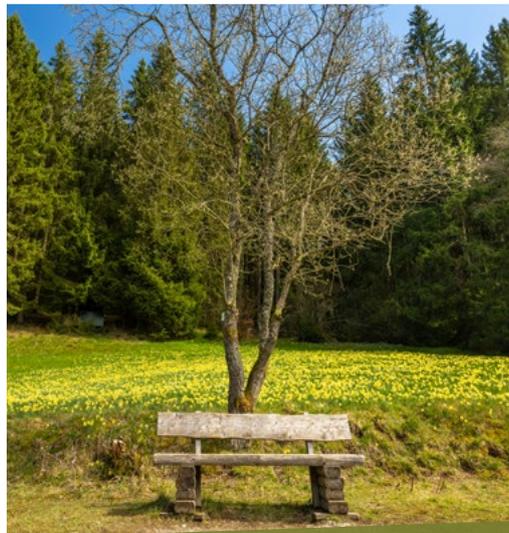


Deutsch-Belgischer
Naturpark
Hohes Venn - Eifel



DOCUMENTATION

Académie du Parc naturel germano-belge 2024

**LA NATURE RELIE: LES CORRIDORS TRANSFRONTALIERS
ET LA MISE EN RÉSEAU DES ESPACES PROTÉGÉS**

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Préface | 3 |
| 2 | Accueil - Dr. Benedikt Scholtissek | 4 |
| 3 | Mot de Bienvenue de Alfred Ossemann | 6 |
| 4 | Mot de Bienvenue de Manfred Poth | 7 |
| 5 | Exposé 1 de Rebekka Vogel | 8 |
| 6 | Exposé 2 de Oliver Baltus | 11 |
| 7 | Exposé 3 de Kati Wenzel | 13 |
| 8 | Exposé 4 de Axel Bourdouxhe | 17 |
| 9 | Atelier 1 Mise en réseau des espaces protégés à l'échelle de la planification | 22 |
| 10 | Atelier 2 Sites de protection nocturne | 25 |
| 11 | Atelier 3 Travail transfrontalier dans les parcs naturels | 28 |
| 12 | Résumé et conclusion | 30 |
| 13 | Participants | 32 |
| 14 | Mentions légales | 34 |

Pour faciliter la lecture, cette documentation utilise le masculin générique ou une forme abrégée. Ces termes s'appliquent néanmoins sans distinction à toutes les personnes. Nous restons engagés en faveur d'un langage inclusif et respectueux.

1 PRÉFACE

Après le lancement de la première Académie du Parc naturel germano-belge en 2023, nous sommes ravis que ces échanges transfrontaliers se poursuivent : le 19 juin 2024, divers acteurs se sont réunis à Worriken à Butgenbach (Belgique) pour échanger sur le thème : « La nature relie » : les corridors transfrontaliers et la mise en réseau des espaces protégés. Cet événement a mis l'accent sur l'importance de la préservation et de la mise en réseau des espaces protégés transfrontaliers. En effet, une coopération étroite entre les partenaires allemands et belges est essentielle pour garantir la conservation durable de nombreux habitats précieux. La coopération transfrontalière offre de nombreuses opportunités malgré les contraintes linguistiques, légales, administratives et culturelles différentes par-delà les frontières.

Grâce aux conférences et ateliers participatifs, l'Académie du Parc naturel germano-belge contribue à intensifier les échanges, renforcer la compréhension mutuelle et à promouvoir des mesures concrètes et communes pour une protection durable des espaces naturels.



2 ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION GERMANO-BELGE, DR. BENEDIKT SCHOLTISSEK

**Mesdames et Messieurs,
chers collègues,**

"La nature ne connaît pas de frontières, elle nous relie tous". C'est avec cette citation du philosophe de la nature John Muir que je voudrais vous souhaiter la bienvenue. Je m'appelle Dr. Benedikt Scholtissek et je travaille au Ministère de l'Environnement de Rhénanie-Nord-Westphalie au Département de l'aménagement du paysage, de la réglementation des interventions, des grandes zones protégées, des parcs nationaux et de la coopération régionale. En tant que Président de la Commission germano-belge du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel germano-belge, je vous souhaite la bienvenue à la deuxième Académie du Parc naturel. Je suis extrêmement heureux que nous soyons réunis ici aujourd'hui pour nous consacrer à un thème aussi important et actuel : la connexion des espaces protégés et les corridors écologiques. Il est particulièrement réjouissant de constater que la coopération transfrontalière est aujourd'hui plus active que jamais. Notre réunion d'aujourd'hui symbolise la force de cette coopération. Les défis auxquels nous sommes confrontés - la perte de biodiversité, les changements climatiques et la destruction des habitats naturels - ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Il est donc d'autant plus important que nos efforts en matière de protection de la nature ne s'arrêtent pas à ces frontières. L'Académie d'aujourd'hui nous offre une occasion unique de réfléchir ensemble à des stratégies et d'échanger nos expériences afin de mieux protéger et relier nos habitats naturels.

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur la région de l'Eifel. Cette région est d'une importance écologique exceptionnelle et abrite une multitude d'espèces et d'habitats qui méritent d'être protégés. Les vastes forêts de la Haute-Eifel, les landes et tourbières et les plaines alluviales, ne sont pas seulement des paysages magnifiques, mais sont également vitaux pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les corridors écologiques sont essentiels pour la conservation de la biodiversité dans ces régions. Ils permettent aux animaux et aux plantes de se déplacer entre les zones protégées, d'assurer l'échange génétique et de réagir aux changements environnementaux. En créant et en préservant ces corridors, nous contribuons de manière significative à renforcer la résilience écologique de nos régions.

Notre responsabilité commune est de trouver et de mettre en œuvre des solutions durables. Cela nécessite non seulement des échanges scientifiques et des idées innovantes, mais aussi l'engagement et la coopération de tous les acteurs concernés, des autorités et des scientifiques aux organisations de protection de la nature et à la population locale.

Dans le contexte des accords internationaux sur la protection de la nature, tels que la Con-



vention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention de Bonn (CMS), il est essentiel que nous intensifions nos efforts au niveau local et régional. Ces accords nous fournissent un cadre et des objectifs que nous devons mettre en œuvre par des actions concrètes sur le terrain.

Nous sommes ici pour apprendre les uns des autres et pour développer ensemble des projets qui transcendent les frontières nationales. En partageant nos connaissances et nos expériences, nous pouvons développer des stratégies de conservation efficaces qui respectent à la fois l'identité régionale de nos territoires et répondent aux défis mondiaux.

Cette Académie nous offre la plateforme nécessaire pour ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir et intensifier nos efforts en matière de protection de la nature. Profitons de cette occasion pour discuter et planifier des mesures concrètes qui contribueront à renforcer nos espaces protégés et nos corridors écologiques.

Last but not least, je voudrais remercier nos nombreux intervenants qui sont ici aujourd'hui. Nous sommes très impatients d'entendre leurs contributions et de profiter de leur expertise. L'ordre du jour promet des discussions extrêmement passionnantes et des connaissances qui nous permettront de progresser dans notre travail pour la protection de la nature.

Dans cette optique, je me réjouis de passer un moment productif et inspirant avec vous tous et je suis convaincu qu'ensemble, nous pouvons accomplir beaucoup de choses. Nous vous remercions de votre attention et de votre engagement.

Merci beaucoup !

3 MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE LA PARTIE BELGE DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES EIFEL - ALFRED OSSEMANN

**Mesdames et Messieurs, chers invités
d'Allemagne et de Belgique,**

En tant que président de la partie belge du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, je vous souhaite la bienvenue à l'Académie transfrontalière du parc naturel de cette année. C'est un grand plaisir de voir ici autant de personnes engagées dans la protection de la nature des deux pays.

Notre Parc naturel a une longue histoire qui remonte aux traités de Gemünd de 1971. Ces traités entre la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Belgique et les Länder de Rhénanie-Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat ont jeté les bases de notre coopération transfrontalière. Depuis lors, nous avons travaillé ensemble pour préserver, protéger et conserver le paysage naturel pour les générations futures.

La coopération transfrontalière n'a cependant pas toujours été facile. Les différences de structures administratives, de lois et de langues ont souvent constitué des obstacles. Mais ces dernières années, nous avons fait de grands progrès. Grâce au plan de gestion du parc naturel germano-belge, nous avons pu intensifier notre coopération de manière visible. Beaucoup de personnes présentes aujourd'hui ont participé activement à ce processus. Je tiens à vous en remercier chaleureusement.

L'organisation de cette Académie du Parc naturel est un nouveau pas dans la bonne direction et est reprise dans le plan de gestion du parc naturel germano-belge comme une action d'importance pour la région. Jusqu'à présent, il manquait d'une plateforme d'échange de connaissances, d'expériences et d'idées entre les acteurs de la protection de la nature des deux pays. L'Académie du Parc naturel doit permettre d'y remédier et sera organisée régulièrement à l'avenir. Nous pouvons apprendre les uns des autres et développer ensemble des solutions pour les défis de la protection de la nature.

C'est pourquoi les documentations des conférences et des ateliers de la dernière Académie du Parc naturel sont aujourd'hui disponibles en français et en allemand. Notre objectif est de créer, dans les années à venir, une compilation passionnante et utile de thèmes transfrontaliers pertinents en matière de protection de la nature. Je m'en réjouis d'ores et déjà.

Je tiens à remercier toutes les personnes concernées pour leur engagement et leur soutien. Ensemble, nous pouvons accomplir beaucoup et préserver notre nature pour les générations futures.

Merci beaucoup.



4 MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATURPARK NORDEIFEL E.V. - MANFRED POTH

**Mesdames et Messieurs, chers amis
de la protection de la nature,**

Je vous souhaite la bienvenue à l'Académie transfrontalière du Parc naturel de cette année. En tant que président du Parc naturel allemand de l'Eifel du Nord, je suis particulièrement heureux que le Parc naturel germano-belge soit désormais plus visible. C'est un succès que nous devons notamment à nos pouvoirs subsidiaires : le Ministère de l'Environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le Ministère de l'Environnement de Rhénanie-Palatinat et la Province de Liège. Nous les remercions chaleureusement pour leur soutien.

Les accords de création du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume de Belgique ainsi que les Länder de Rhénanie-Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat exigent une coopération transfrontalière entre les trois unités administratives dans le but de viser un développement territorial harmonisé. Il est de notre devoir de préserver, d'aménager et d'entretenir le paysage naturel afin de promouvoir les intérêts économiques, culturels et sociaux de notre région.

Notre région est marquée par des défis structurels, mais elle offre en même temps une nature et des paysages variés et caractéristiques. Nous devons préserver ces particularités et les rendre accessibles aux personnes, indépendamment de leurs besoins individuels. Nous avons une responsabilité particulière pour les parties du réseau européen de zones protégées Natura 2000 dans notre Parc naturel.

En règle générale, les programmes de financements et les projets se concentrent sur les frontières administratives. Pourtant, dans une région frontalière comme la nôtre, il est crucial de coopérer au-delà des frontières nationales et administratives. En tant que Parc naturel, nous avons pour mission de promouvoir la mise en réseau transfrontalière et d'améliorer la coopération. Cette Académie est une étape importante pour renforcer la perception et l'expérience de notre région frontalière.

Dans la période politique actuelle, où les conflits et les troubles reprennent dans notre hémisphère, l'idée européenne et la coopération internationale sont plus importantes que jamais. C'est précisément maintenant que nous devons être conscients que seuls les efforts communs et le dialogue peuvent garantir la paix et la stabilité. C'est pourquoi les efforts internationaux d'échange et de coopération sont indispensables, y compris dans le domaine de la protection de la nature.

Pour conclure, je voudrais souligner que le développement régional durable est une mission essentielle de notre Parc naturel. Nous sommes prédestinés à promouvoir la coopération transfrontalière et à développer notre région ensemble. Je voudrais donc lancer un appel pressant aux pouvoirs subsidiaires : Le soutien à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel est décisif pour le succès de notre travail. C'est la seule façon de garantir que notre coopération transfrontalière continue à prospérer et que nous puissions relever ensemble les défis de la protection de la nature.

Un grand merci à tous les participants d'être venus nombreux aujourd'hui de différentes régions pour se mettre en réseau et s'engager ensemble pour notre nature.

Merci beaucoup



5 EXPOSÉ 1 CATÉGORIES D'ESPACES PROTÉGÉS, OBJECTIFS DE PROTECTION ET COMPÉTENCES DANS L'ARRONDISSEMENT D'EUSKIRCHEN

Intervenante : Rebekka Vogel



Présentation de Rebekka Vogel

Madame Rebekka Vogel, collaboratrice au service de protection de la nature de l'arrondissement d'Euskirchen (untere Naturschutzbehörde des Kreises Euskirchen), présente dans le cadre de son exposé les différentes catégories d'espaces protégés, les objectifs de protection qui y sont liés et les compétences respectives dans l'arrondissement d'Euskirchen. La tâche centrale du service de protection de la nature est la mise en œuvre des objectifs de protection de la nature et de gestion des paysages pour l'espace public. Il s'agit principalement de mettre en évidence des mesures et des procédures nécessaires à la réalisation



Réserves naturelles de l'arrondissement d'Euskirchen

des objectifs liés à la protection de la nature en matière de planification et de procédures administratives. En outre, le service de protection de la nature est également responsable de la définition des zones protégées et travaille à la formulation détaillée des interdictions qui s'appliquent dans certaines zones protégées. (1)

La catégorie de protection légale la plus stricte pour les sites est la réserve naturelle, qui, conformément au § 23 alinéa 2 BNatSchG (loi fédérale sur la protection de la nature) est désignée en relation avec le plan paysager. L'objectif principal de protection au sein d'une réserve naturelle est la conservation, le développement ou le rétablissement des habitats, des biotopes ou des communautés de certaines espèces animales et végétales sauvages. Le statut de protection est fondé sur des bases scientifiques, historiques ou géographiques, ou encore sur la rareté, la spécificité ou la beauté exceptionnelle. De nombreuses restrictions sont donc prévues dans les réserves naturelles, comme l'interdiction d'ériger des constructions, de marcher sur des surfaces éloignées des routes et des chemins ou d'allumer des feux. De même, il est interdit d'y promener des chiens non tenus en laisse. L'arrondissement d'Euskirchen compte 167 réserves naturelles. Parmi celles-ci, on retrouve notamment des sites connus comme la Baasemer Heide, le Wasserdell près de Dahlem et les anciennes carrières de Sönsberg, Lanzenberg et Kaucherbachtal.

L'arrondissement d'Euskirchen comprend de nombreuses autres catégories d'espaces protégés qui contribuent à la protection et à la conservation des paysages et biotopes naturels. Il s'agit entre autres de zones de développement de la faune et de la flore, de zones de protection du paysage, de monuments naturels, d'allées ainsi que d'éléments paysagers protégés. Ces types de zones remplissent différentes fonctions de protection et contribuent chacune à leur manière à la préservation de la diversité naturelle de l'arrondissement.

LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE CES ZONES SONT

- le maintien durable et le développement de surfaces forestières proches de l'état naturel et riches en vieux bois et en bois mort
- la conservation, le développement et le rétablissement des services et des fonctions des milieux naturels ou de la capacité de régénération et d'utilisation durable des biens naturels, y compris la protection des sites et des habitats de certaines espèces animales et végétales sauvages
 - en raison de leur diversité ou de leur rareté, de leur originalité et de leur beauté
 - en raison de l'importance culturelle et historique particulière du paysage
 - en raison de leur importance particulière pour la détente
 - pour des raisons scientifiques, historique ou culturelles.

LES INTERDICTIONS À L'INTÉRIEUR DE CES ZONES SONT

- **pour les zones de protection du paysage** : d'ériger des constructions, de circuler sur des surfaces situées en dehors des routes, des chemins, des parkings ou des emplacements de stationnement ou de garer des véhicules
- **pour les éléments paysagers protégés et les monuments naturels** : d'éliminer ou d'endommager des objets protégés ou de mettre en danger leur existence, de poser

1 Les plans paysagers sont librement consultables sous : <https://www.kreis-euskirchen.de/themen/umwelt-nachhaltigkeit/naturschutz/>

des conduites de toutes sortes

- **pour les biotopes protégés par la loi** : une interdiction absolue de modification s'applique ici; cela comprend toutes les actions qui peuvent conduire à une destruction ou à une autre atteinte importante à ces biotopes.

Dans la suite de l'exposé, Mme Vogel donne un aperçu du réseau de biotopes "Natura 2000", qui comprend les zones notifiées dans le cadre des directives FFH (Faune-Flore-Habitat) et Oiseaux. L'arrondissement d'Euskirchen compte au total 32 zones Faune-Flore-Habitat et 2 zones de protection des oiseaux. La protection des zones de protection des oiseaux est assurée par une protection légale conformément au § 52 du LNatSchG et par leur inscription à titre d'information dans le plan paysager. Les zones FFH sont protégées par leur désignation en tant que zones de protection de la nature dans le plan paysager. La responsabilité de la protection de ces zones incombe en principe à l'autorité de protection de la nature, à l'exception des parcs nationaux.

Pour finir, Mme Vogel donne un aperçu des catégories Parcs nationaux, Monuments naturels nationaux, Réserves et régions de biosphère et Parcs naturels.

LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE CES ZONES SONT

- Déroulement non perturbé des processus naturels dans leur dynamique naturelle
- Sur base de données scientifiques, historiques, culturelles ou géographiques
- A cause de de leur rareté, de leur spécificité ou de leur beauté

Les réserves de biosphère sont principalement axées sur la recherche et l'observation de la nature et des paysages, tandis que les parcs naturels servent surtout aux loisirs et au tourisme durable. Néanmoins, les deux zones poursuivent l'objectif commun de promouvoir l'éducation au développement durable.

En conclusion, l'arrondissement d'Euskirchen comprend un grand nombre d'espaces protégés, dont beaucoup se trouvent au sein du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel. Le grand nombre de zones protégées dans le Parc naturel contribue donc largement à la protection de la nature et à la promotion du développement durable dans la région.

6 EXPOSÉ 2 ESPACES PROTÉGÉS EN WALLONIE - STATUT ET PERSPECTIVES

Intervenant : Oliver Baltus

Oliver Baltus, du Département Nature et Forêt de la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, de la Protection de la Nature et de l'Environnement en Wallonie (Belgique), présente dans cet exposé les réserves naturelles de Wallonie.

Pour commencer, Monsieur Baltus énumère les différents types de réserves naturelles en Wallonie. Celles-ci peuvent être divisées en plusieurs catégories : Les réserves naturelles agréées, les réserves naturelles domaniales, les réserves forestières ainsi que les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

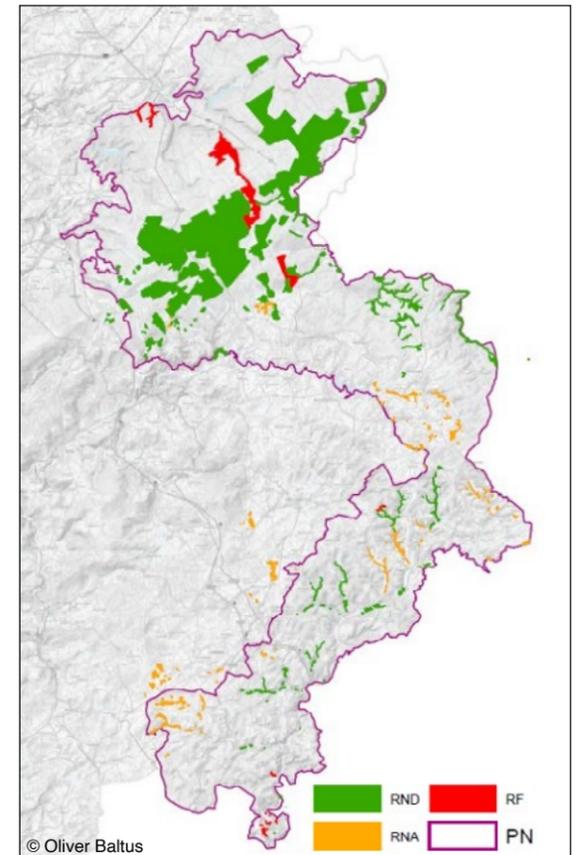
Il existe deux types de réserves naturelles domaniales : les réserves naturelles intégrales et les réserves naturelles dirigées. Les réserves naturelles intégrales sont des aires protégées créées dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois, sans intervention humaine. En revanche, les réserves naturelles dirigées sont des aires protégées qu'une gestion appropriée tend à maintenir dans leur état. A cette fin, des mesures peuvent être prises en vue de conserver, de contrôler ou de réintroduire des espèces végétales ou animales, de maintenir certains faciès du tapis végétal ou de restaurer des milieux altérés.

La gestion des réserves naturelles agréées peut être assumée aussi bien par des personnes morales de droit privé, comme des associations ou des fondations privées, que par des collectivités de droit public, comme des communes ou des provinces. En revanche, l'Inspecteur général du Département Nature et Forêt est responsable des réserves naturelles domaniales.

Dans les catégories de protection de la nature mentionnées en Wallonie, certaines réglementations et interdictions s'appliquent.



Oliver Baltus



Aperçu des espaces protégés au sein du Parc naturel (partie belge)

PARMI LES PRINCIPALES INTERDICTIONS, ON PEUT CITER

- Tuer, chasser, pêcher, capturer, détruire ou perturber des animaux, leurs petits, leurs œufs, leurs nids ou leurs terriers
- Toute atteinte à l'intégrité du sol, des habitats naturels, des écosystèmes, des processus écologiques, de la flore et de la faune et des relations entre eux.
- Le port d'armes, d'engins de pêche, d'outils de coupe ou d'extraction en dehors des voies de circulation publiques
- Le fait de ne pas tenir les animaux domestiques en laisse
- La conduite, le stationnement ou l'arrêt de véhicules à moteur en dehors des voies de circulation publiques
- L'allumage de feu
- La perturbation de la tranquillité du lieu sous quelque forme que ce soit

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux actions menées par le gestionnaire pour répondre aux objectifs de conservation et aux moyens mis en œuvre pour les atteindre, à la réalisation de travaux archéologiques ou aux actions de surveillance, de gestion ou d'élimination des espèces exotiques envahissantes.

Le travail dans la réserve naturelle poursuit différents objectifs de protection et de conservation. Il s'agit notamment de définir des critères et des caractéristiques pour la reconnaissance des réserves naturelles et des grottes protégées, d'évaluer la nécessité et l'ampleur de la circulation à l'intérieur de la zone, d'accomplir des tâches administratives et de rédiger des rapports réguliers.

Pour finir, M. Baltus donne un aperçu des autres catégories de réserves naturelles qui existent également en Wallonie. Il s'agit notamment des zones humides d'intérêt biologique, des sites de grande intérêt biologique, des réserves intégrales, des sites Ramsar et des sites Natura 2000. Ces catégories se recoupent partiellement et contribuent également de manière significative à la protection et à la conservation de l'environnement naturel.

En résumé, la Wallonie abrite un grand nombre de réserves naturelles régionales, nationales et internationales reconnues, dont une grande partie se trouve également sur le territoire du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, contribuant ainsi de manière significative à la préservation de ces sites.

7 EXPOSÉ 3 MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DE PROTECTION CONVENUES AU NIVEAU INTERNATIONAL ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Intervenante : Kati Wenzel



Kati Wenzel présente le cadre mondial de la biodiversité d'ici 2030 au public

Dans son exposé, Kati Wenzel, de l'Office fédéral allemand de la protection de la nature, présente la mise en œuvre de stratégies de protection convenues au niveau international ainsi que l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la protection de la nature. Elle met en lumière les stratégies et programmes centraux nécessaires pour atteindre efficacement les objectifs environnementaux mondiaux et promouvoir des concepts de protection durable au niveau international.

Pour commencer, Mme Wenzel donne un aperçu complet des stratégies nationales, européennes et mondiales dans le domaine de la protection de la nature. Dans la suite de l'exposé, une sélection de stratégies sera examinée plus en détail et illustrée par des exemples concrets.

APERÇU DES STRATÉGIES DE PROTECTION

L'une des principales stratégies de protection de la diversité naturelle est le Cadre mondial pour la biodiversité, qui définit quatre objectifs principaux à l'horizon 2050. Le premier de ces objectifs, connu sous le nom d'objectif A, se concentre sur la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le cadre comprend 23 objectifs mondiaux orientés vers l'action, qui prévoient des mesures urgentes d'ici 2030. Les trois premiers objectifs comprennent par exemple les priorités suivantes : L'objectif 1 met l'accent sur la planification et la gestion durable de toutes les terres afin de réduire la perte de biodiversité. L'objectif 2 vise à restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés, tandis que l'objectif 3 prévoit de protéger 30 % des terres, des eaux et des océans.

La stratégie européenne en matière de biodiversité a pour objectif de renforcer la biodiversité d'ici 2030. Elle constitue un pilier essentiel de la protection de la nature dans l'Union européenne et un élément clé du "Green Deal" de l'UE.

les actions de communication, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides (2 février). Il est composé de représentants de la Région Grand Est, de la DREAL et d'Alsace Nature (France) ainsi que du Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Energie de Baden-Wurtemberg, des Regierungspräsidien Freiburg et Karlsruhe et du Naturschutzzentrum Karlsruhe-Rappenwört (Allemagne).

La Journée mondiale des zones humides dans le site Ramsar Oberrhein / Rhin supérieur est organisée depuis 2010 et offre aux personnes intéressées la possibilité de s'informer dans le cadre d'un congrès, lors de conférences sur les zones humides et les projets dans le site Ramsar, suivies d'une excursion. La manifestation alterne chaque année entre le côté français et le côté allemand. En complément de cette manifestation, une semaine d'excursions est organisée avec un programme commun des deux côtés du site. Depuis 2019, la soirée cinéma Ramsar est en outre proposée au Filmtheater Schauburg.

En conclusion, bien que les accords internationaux sur la protection de la nature soient encore une forme récente de diplomatie, il existe déjà depuis des décennies des accords importants qui sont indispensables à la protection de biotopes importants. Dans de nombreuses régions européennes, ces accords jouent un rôle central et favorisent la coopération transfrontalière, c'est le cas dans le Parc naturel germano-belge des Hautes Fagnes - Eifel.

8 EXPOSÉ 4 RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES - GUIDE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE DANS DES PAYSAGES FRAGMENTÉS

Intervenant : Axel Bourdouxhe



© Anne Derks
Axel Bourdouxhe vor Publikum

Dans sa présentation, Axel Bourdouxhe de l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, dans le domaine de la biodiversité, des écosystèmes et du paysage (Belgique), donne un aperçu approfondi des défis et des opportunités de la conservation de la nature dans les paysages fragmentés. L'accent sera mis en particulier sur les solutions visant à réduire cette fragmentation, en soulignant l'importance des corridors comme mesure clé pour relier les habitats et promouvoir la biodiversité.

CONCEPTS ET THÉORIES DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PAYSAGES FRAGMENTÉS

Au début de son exposé, M. Bourdouxhe illustre différentes formes d'occupation du sol ainsi que l'intensité de l'intervention humaine dans la nature. L'homme a une influence profonde sur le paysage et ses processus biologiques. En Europe en particulier, les principaux changements dans les paysages peuvent être attribués à l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles, qui entraînent non seulement une homogénéisation croissante du paysage, mais aussi une fragmentation des habitats naturels.

Pour illustrer son propos, M. Bourdouxhe donne l'exemple de populations vivant dans un paysage fragmenté. Les populations d'une même espèce forment des métapopulations dans un paysage fragmenté, où les différentes populations sont en interaction plus ou moins étroite les unes avec les autres. De telles populations peuvent être fortement décimées par des événements tels que des maladies, une forte concentration de prédateurs ou des catastrophes naturelles. Dans les paysages très fragmentés, les échanges entre les populations deviennent inexistantes, ce qui peut conduire à un déclin des populations. Pour assurer le maintien d'une métapopulation dans un paysage fragmenté, il est nécessaire, d'une part, d'augmenter la taille des patches d'habitat afin de réduire le taux d'extinction et, d'autre part,

de favoriser la migration des espèces entre les patches d'habitat afin d'augmenter le taux de (re)colonisation.

Les applications directes dans la planification de l'utilisation des terres incluent la protection des habitats existants, la restauration des habitats endommagés et la création de nouveaux habitats. Un élément essentiel est d'assurer la connectivité par des corridors écologiques afin d'améliorer la connectivité au sein de la matrice paysagère tout en préservant et en favorisant davantage l'hétérogénéité du paysage.

M. Bourdouxhe présente le concept de réseaux écologiques (voir figure 1) composés de zones centrales distinctes (fonction de conservation pour les espèces), dotées de zones tampons (protégées des influences externes) et reliées par des corridors et des passerelles (non conservatoires mais permettant aux espèces de séjourner). La matrice paysagère ainsi établie permet, si elle est réussie, de limiter les influences externes (négatives) sur les populations de chaque espèce.

Une autre stratégie territoriale est le débat entre le landsharing et le landsparing. Dans le landsharing, une espèce partage son territoire avec l'homme en vivant dans des zones où l'utilisation des terres est extensive. En revanche, le landsparing consiste à séparer l'utilisation intensive des terres des zones naturelles et vierges. Une approche prometteuse pour une stratégie spatiale est un modèle de gradient qui combine le landsharing et le landsparing afin de répondre à la fois aux besoins de l'homme et à la conservation des habitats naturels.

MISE EN OEUVRE DE RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

En France, le concept de Trame verte et bleue est une application importante des réseaux écologiques. Cette stratégie est désormais intégrée dans le code de l'environnement français et poursuit plusieurs objectifs essentiels. Parmi les principaux objectifs figure la réduction de la fragmentation des habitats naturels et de la vulnérabilité de ces habitats et des habitats d'espèces. En outre, l'identification, la conservation et la mise en réseau des zones importantes pour la conservation de la biodiversité doivent permettre d'assurer la connexion entre ces zones par le biais de corridors écologiques. En outre, l'échange génétique joue un rôle central pour la survie des espèces animales et végétales, car cet échange est indispensable à la conservation de la diversité génétique. L'objectif de ce concept est d'améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Un autre exemple de mise en œuvre de réseaux écologiques est la stratégie européenne d'infrastructure verte, basée sur une initiative de la Commission européenne de 2013. L'objectif de cette stratégie est d'établir un réseau d'écosystèmes naturels ou semi-naturels permettant de fournir des services écosystémiques à l'homme. Le concept de réseau écologique constitue à cet égard une base essentielle pour la planification de l'infrastructure verte et met en évidence le rôle central des réseaux écologiques dans l'aménagement du territoire.

DÉFIS ET STRATÉGIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES EN WALLONIE

Les données de différentes années montrent, selon Bourdouxhe, un potentiel encore inexploité. En Wallonie, les surfaces protégées ne représentaient qu'environ 1 % jusqu'en 1973. La mise en œuvre de Natura 2000 a permis d'augmenter ce pourcentage à 2,5 % et d'établir une structure de réseau.

Ces chiffres apparemment faibles s'expliquent par le fait que le concept de réseau écologique est très complexe, car il doit tenir compte des différentes exigences écologiques d'un grand nombre d'espèces - en Wallonie, il s'agit par de 30 000 à 35 000 espèces. Chaque espèce représente un cas potentiellement complexe, car son cycle de vie comprend différents habitats pour la reproduction, l'alimentation ou le repos. Par conséquent, il ne suffit souvent pas de protéger une zone spécifique ; plusieurs acteurs et différents habitats peuvent être nécessaires. Cette complexité s'explique par le fait que les espèces ont des besoins différents en fonction de leur phase de vie et de leur habitat, ce qui complique la planification et la mise en œuvre des réseaux écologiques.

En Wallonie, différents projets visant à créer un réseau écologique fonctionnel sont mis en œuvre dans le cadre du programme DPR (2019-2024). Un élément central du programme est la sécurisation juridique du réseau écologique ainsi que la cartographie des zones pertinentes. Un guide méthodologique sera élaboré, basé sur un diagnostic régional standardisé et complété par des démarches participatives locales. L'objectif est de structurer un réseau écologique fonctionnel (REF) en trames écologiques et de développer une approche participative pour définir un réseau écologique opérationnel (REO).

La suite de l'exposé présentera trois principes fondamentaux pour la cartographie des réseaux écologiques :

- **Différenciation des possibilités d'intervention** : L'écologie des espèces est diagnostiquée, les réseaux opérationnels sont identifiés et des tactiques ainsi que des plans d'action sont ensuite développés.
- **Hierarchie géographique** : un découpage clair est effectué à différents niveaux - de la Wallonie aux (multi)communes en passant par la région.
- **Développer une approche participative** : Les diagnostics scientifiques sont établis à l'échelle mondiale, tandis que la validation se fait au niveau local. Les décisions sont prises au niveau global et local.

La diversité des exigences des différentes espèces constitue un défi, car chaque espèce a des habitats et des besoins de mobilité spécifiques. Un réseau écologique fonctionnel doit tenir compte de ces différences et réagir de manière sensible à la fragmentation des habitats. Pour structurer le tout, sept cadres thématiques sont mentionnés, dont la "Trame bleue" pour les écosystèmes aquatiques et la "Trame verte" pour les écosystèmes terrestres. En outre, une approche de modélisation est proposée afin de compléter davantage l'échantillon.

MODÉLISATION DES CORRIDORS

Pour développer des modèles de corridors écologiques, il faut d'abord répondre à plusieurs questions : Quelles sont les espèces concernées, de quels habitats ont-elles besoin, quelle est leur répartition, quels modèles peut-on identifier et comment collecter les données nécessaires ?

Ensuite, différentes méthodologies sont incluses, allant des approches les plus simples aux plus complexes, notamment l'expertise, la dilatation, l'érosion, les solutions à faible coût et la prise en compte de la théorie des graphes.

La méthode optimale combine le chemin le moins coûteux avec la théorie des graphes. (voir figure 2) Elle consiste à déterminer et à cartographier le chemin de moindre résistance, la ligne rouge représentant le coût le plus bas. La théorie des graphes donne la priorité aux éléments du réseau et aux fondements théoriques afin de permettre une identification complexe des chemins le long de points d'ancrage. Cette approche comprend l'identification des chemins les moins coûteux, l'application de la théorie des graphes et la cartographie des corridors préférés, les éléments du réseau seront classés par ordre de priorité en fonction de leur importance. Bourdouxhe conclut en donnant des exemples.

En conclusion, on peut dire que l'homme exerce toujours une influence marquante sur son environnement, en particulier dans les régions densément peuplées d'Europe. La fragmentation du paysage par l'exploitation humaine conduit inévitablement à la fragmentation des habitats et à la division des populations. Dans ce contexte, les concepts de protection de la nature offrent des solutions pour préserver, relier et réunir les habitats.

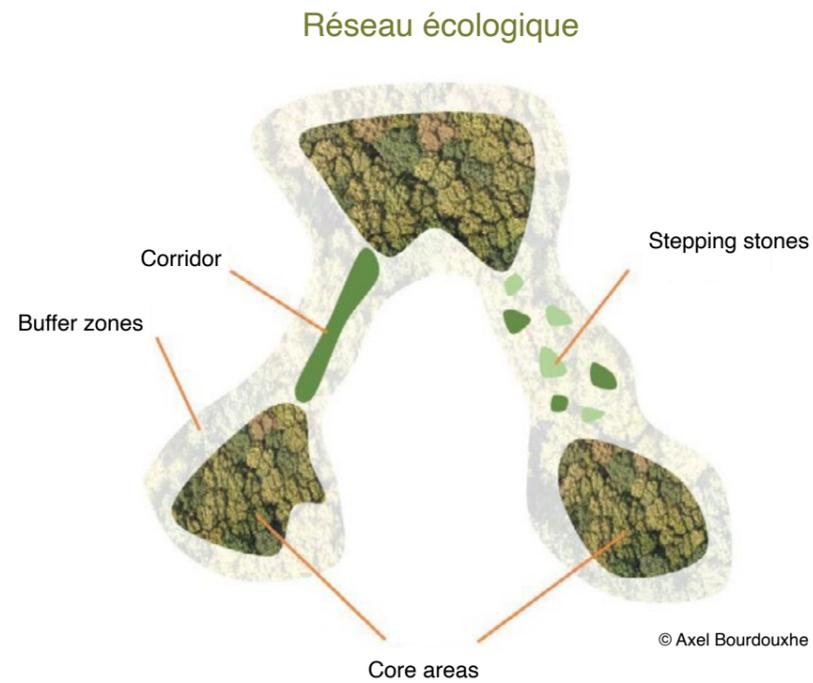


Figure 1 Matrice paysagère

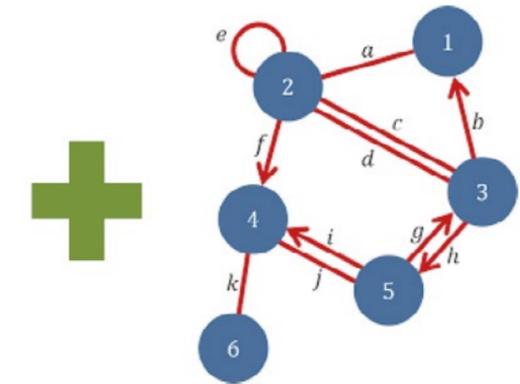
Chemins de moindre coût



Least-Cost Path

Cartographie des corridors préférentiels

Théorie des graphes



Priorise les éléments d'un réseau

© Axel Bourdouxhe

Figure 2 Approches théoriques de la mobilité des espèces

9 ATELIER 1 MISE EN RÉSEAU DES ESPACES PROTÉGÉS À L'ÉCHELLE DE LA PLANIFICATION

Intervenantes : Mme Jennifer Schell et Mme Dr. Lucyna Zalas



Discussion avec le public

EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'atelier est animé par Mme Jennifer Schell du Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité (RLP) pour l'Allemagne et par le Dr Lucyna Zalas du Ministère de la Communauté germanophone de Belgique.

Dans son exposé introductif, Mme Schell présente des concepts de mise en réseau d'espaces protégés, en particulier des planifications spatiales de réseaux de biotopes dans la planification régionale en Rhénanie-Palatinat. Les réseaux de biotopes sont définis à partir de surfaces centrales, de surfaces de liaison et d'éléments de liaison, classés par thèmes selon les types d'exigences : Forêts, milieux ouverts et cours d'eau. Il ne s'agit toutefois pas d'un modèle prêt à l'emploi, mais d'une combinaison entre des surfaces existantes, des surfaces nécessaires, ainsi que de potentiel qui pourrait être développé. Les objectifs des planifications régionales sont d'une part de réunir les objectifs de protection de la nature, de créer des synergies avec d'autres projets (p. ex. gestion des eaux et bordures de cours d'eau) et de constituer une base et une toile de fond pour d'autres planifications, programmes, stratégies et prescriptions juridiques.

Madame Dr. Zalas explique dans son exposé les planifications et stratégies générales du développement régional dans les Cantons de l'Est et donne un aperçu des modifications des priorités. Le projet de planification Vivre les Cantons de l'Est 2040 est au centre de ses explications et a pour objectif de développer les Cantons de l'Est en une région durable où il fait bon vivre. Cette vision globale réunit stratégie de développement et stratégie territoriale et tient compte, entre autres, de nombreuses informations sur la situation de départ ainsi que d'entretiens avec les riverains. Un aspect essentiel de la nouvelle planification est le changement d'approche en matière de développement des espaces urbains et ruraux. Dans le passé, l'accent était d'abord mis sur la planification des zones urbaines, tandis que les

zones rurales n'étaient prises en compte que plus tard. Dans la planification actuelle, l'accent est désormais mis sur les zones rurales dès le début, par exemple pour minimiser la consommation d'espace et préserver des paysages précieux. Parmi les nouveaux éléments de planification figurent notamment la promotion de méthodes de construction de haute qualité ainsi qu'une communication renforcée. Dans le cadre d'un projet Interreg, une évaluation des possibilités d'une planification respectueuse de la nature est également demandée.

RÉSULTATS DE LA DISCUSSION

Dans quelle mesure la planification régionale favorise-t-elle la mise en réseau et la désignation d'espaces protégés ?

- **Allemagne** : obligation légale ; les plans paysagers doivent être élaborés et intégrés dans la planification régionale ; les exceptions doivent être justifiées. Le Land établit des plans, la région est responsable de la mise en œuvre. Les plans paysagers sont des planifications spécialisées, les considérations politiques jouent un rôle.
- **Belgique** : superficie plus petite ; les compétences sont regroupées ; question de savoir quelles tâches peuvent être reprises par les Cantons de l'Est.

Existe-t-il des efforts visant à coordonner les planifications régionales respectives au niveau transfrontalier ? Si oui, lesquelles ?

- **Belgique** : coopère avec Interreg pour renforcer la coopération transfrontalière.
- **Allemagne** : l'aménagement du territoire du côté allemand est impliqué dans les Cantons de l'Est si cela est pertinent ; les limites de capacité deviennent visibles.
- Des événements tels que l'Académie germano-belge du Parc naturel favorise la communication et les échanges entre les pays.

Comment le parc naturel transfrontalier peut-il favoriser l'échange d'informations et la coopération entre les administrations respectives, au-delà de l'Académie du Parc naturel ?

- **Belgique** : processus de coopération et de communication existants, auxquels l'Académie apporte son soutien.
- **Allemagne** : Des projets similaires peuvent encore améliorer la situation.
- Le Parc des Trois Frontières est une plate-forme transfrontalière, mais il existe des problèmes de communication entre les autorités, les acteurs et les particuliers, ainsi que des limites de capacité.
- Exemple de problèmes de communication : Collaboration avec les autorités fluviales en cas de risque d'inondation.
- Une coopération transfrontalière réussie pour la moule perlière.
- Les barrières linguistiques rendent l'échange difficile, car les informations allemandes ne sont pas utilisées en Belgique francophone et inversement ; le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel peut servir de pont bilingue.

Comment rendre une stratégie à long terme résiliente face aux changements politiques ?

- En Allemagne, il existe des exceptions, mais il manque des capacités pour assurer un

suivi efficace ; conflit entre les énergies renouvelables et les surfaces de compensation en raison de la disponibilité limitée.

- La réglementation allemande sur les interventions exige des compensations pour les acteurs concernés.
- La Belgique travaille sur une stratégie à long terme avec un fonds de durabilité qui compense les surfaces non compensées par des versements (uniquement pour les modifications au plan de secteur).
- L'administration du parc national propose une collaboration avec la Belgique dans le cadre du parc étoilé et étudie la possibilité de devenir une région étoilée.
- En Rhénanie-du-Nord-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat, la planification régionale fonctionne en principe, mais la mise en œuvre est problématique ; la mise en œuvre dépend des propriétaires.
- L'inondation de 2021 montre l'importance des frontières administratives, car les dommages ne se sont pas arrêtés aux frontières nationales ; certaines modifications nécessaires ont été annulées pour des raisons formelles.

CONCLUSION DU PARC NATUREL

La planification régionale se trouve au carrefour de la protection de la nature, de l'utilisation privée et des intérêts économiques. Pour l'administration, l'intégration de l'homme et du réseau de biotopes sera de plus en plus importante à l'avenir, car la conservation préventive de la nature est plus efficace que sa restauration ultérieure.

10 ATELIER 2 SITES DE PROTECTION NOCTURNE

Paul Crismer (Parc naturel des Sources) Peter Gieseler (Parc naturel de l'Eifel du Nord)



Figure 1 Lors de l'atelier 2, Peter Gieseler (à gauche) du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel (Allemagne) et Paul Crismer (à droite) du Parc naturel des Sources (Belgique) ont présenté les initiatives en matière de protection et de conservation de la nuit naturelle.

L'atelier démarre par deux exposés d'introduction, présentés par M. Paul Crismer, chargé de mission « nature et biodiversité » au Parc naturel des Sources en Belgique, et par M. Peter Gieseler, directeur adjoint du Parc naturel de l'Eifel du Nord dans la région de Rhénanie du Nord-Westphalie. L'accent sera mis sur le thème des réserves nocturnes en tant que bien précieux pour la nature, l'homme et l'éducation à l'environnement.

Les zones protégées la nuit ne sont pas une catégorie de protection à part entière, mais comprennent des activités qui préservent le ciel nocturne naturel et le font vivre, comme la sensibilisation, l'orientation des visiteurs et les offres de découverte. La région des Hautes Fagnes - Eifel offre une occasion rare de faire l'expérience de l'obscurité nocturne dans sa forme originale, y compris du ciel étoilé clairement visible. Compte tenu de l'augmentation annuelle de la pollution lumineuse en Europe, qui touche déjà 80 à 90 % des personnes, cette situation a de graves conséquences écologiques. Les animaux nocturnes, qui ont besoin de l'obscurité pour vivre, sont particulièrement touchés, car trop de lumière perturbe leurs habitats et leurs corridors écologiques. L'obscurité préservée dans les Hautes Fagnes - Eifel est un bien précieux pour la protection de la nature et des espèces et offre en même temps un potentiel pour l'astrotourisme et l'éducation environnementale. La région invite à préserver le ciel nocturne comme une partie importante de l'environnement naturel. Dans le Parc naturel des Sources et dans le Parc naturel de l'Eifel du Nord, diverses initiatives de protection du ciel nocturne sont déjà mises en œuvre afin de préserver les espaces obscurs naturels et de mettre en évidence leur importance pour l'homme et la nature.

PARC NATUREL DES SOURCES : STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Depuis 2021, le Parc naturel des Sources fait l'objet d'une étude visant à identifier les zones particulièrement sombres et à localiser les sources de pollution lumineuse. Pour ce faire, des images satellites et des drones sont utilisés. Parallèlement, des corridors écologiques pour les espèces animales nocturnes sont répertoriés. Les vols de drones permettent d'établir une cartographie précise et détaillée qui documente les évolutions au fil du temps. Un accent particulier est mis sur la lumière bleue, en raison de son fort impact sur l'homme et la nature. Dans le cadre de l'étude, la sensibilisation des ménages et des entreprises à la lutte contre la pollution lumineuse est également encouragée. Pour ce faire, les sites concernés seront inspectés la nuit afin de mettre en évidence les effets de la lumière sur l'environnement et la faune. Après les inspections, des mesures sont prises pour réduire l'intensité lumineuse et utiliser les sources lumineuses de manière plus efficace. Ces mesures tiennent compte des exigences de sécurité des entreprises et des obligations réglementaires, mais il est souvent difficile de les respecter pleinement. Le manque de bureaux d'études spécialisés dans la pollution lumineuse constitue un autre obstacle. Un dialogue respectueux avec les entreprises joue un rôle important pour répondre à leurs préoccupations et trouver des solutions qui concilient à la fois les exigences opérationnelles et la protection de l'environnement.

PARC NATUREL DE L'EIFEL DU NORD : LA PROTECTION DE L'OBSCURITÉ NATURELLE DANS L'EIFEL

Parmi les 90 parcs étoilés certifiés dans le monde, seuls une vingtaine se trouvent en Europe, ce qui souligne d'autant plus l'importance de préserver l'obscurité naturelle. Depuis 2010, la région de l'Eifel s'engage activement pour la protection de l'obscurité naturelle et contre la pollution lumineuse. Le parc naturel de l'Eifel du Nord a lancé en 2013 le projet "Sternenregion Eifel" (région étoilée de l'Eifel), qui sensibilise les institutions publiques et les entreprises à ce sujet en collaboration avec des associations locales et l'atelier d'astronomie "Étoiles sans frontières". En 2019, le parc stellaire a reçu la reconnaissance officielle de l'International Dark-Sky Association (IDA) et coopère depuis lors avec le parc naturel de l'Eifel du Nord sous le nom « Unterm Sternenzelt-Eifel bei Nacht ». L'objectif du projet est de préserver l'obscurité naturelle de l'Eifel tout en permettant aux visiteurs d'en faire l'expérience.

Le projet, déjà achevé, était basé sur plusieurs niveaux afin de promouvoir la protection du ciel nocturne et la sensibilisation à la pollution lumineuse :

- **Comprendre le ciel nocturne** : des offres éducatives sont développées pour les écoles et les établissements d'enseignement afin de promouvoir la prise de conscience de l'importance de l'obscurité naturelle. En outre, 30 guides-nature certifiés ont été formés en tant que guides des étoiles, qui proposent depuis l'été 2022 des visites guidées à des points de vue spécialement adaptés.
- **ADMIRER** le ciel nocturne : les visiteurs peuvent profiter des nuits de l'Eifel à 10 points de vue spécialement aménagés, dont 5 accessibles aux personnes handicapées, appelés SternenBlicke. Des visites guidées professionnelles et des manifestations organisées par des SternenGuides informent sur la pollution lumineuse et la protection du ciel nocturne.
- **PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE** : un réseau d'experts* a été créé pour conseiller les

entreprises et les habitants sur l'utilisation respectueuse de l'éclairage extérieur afin de préserver le ciel nocturne. Les acteurs locaux sont sensibilisés et soutenus dans la mise en œuvre de solutions d'éclairage respectueuses de l'environnement. De plus, une campagne de communication a été développée pour une diffusion plus large des informations.

La région autour du parc national de l'Eifel et du parc naturel de l'Eifel du Nord s'est établie comme région modèle pour la protection de l'obscurité naturelle. La certification en tant que parc étoilé et les projets visant à faire découvrir le ciel nocturne permettent de promouvoir le tourisme et de renforcer la protection de la nature. Le "SternenLandschaft Eifel" montre comment la protection de la nature et de l'environnement peut être associée au tourisme et à l'éducation afin d'accroître la sensibilisation à la protection de la nuit et de contribuer à long terme à la préservation de l'obscurité.

DISCUSSION

Question : Y a-t-il d'autres mesures/actions qui peuvent/doivent être envisagées dans le cadre de la protection de la nature ?

- Discussion sur l'éclairage réduit des éoliennes en n'activant les feux d'avertissement qu'à l'approche des avions ; l'Allemagne étudie la question, la Belgique n'a pas de mesure comparable.
- Potentiel d'économies au niveau des monuments naturels éclairés, qui sont souvent éclairés en continu la nuit.
- Proposition de soutien aux mesures privées de protection nocturne : Campagne sur les médias sociaux pour une large diffusion de conseils et d'informations.

CONCLUSION DU PARC NATUREL

La protection de la nature passe de plus en plus par la réduction de l'éclairage artificiel en tant que facteur d'influence négatif pour la faune et la flore. Les mesures nécessaires comprennent aussi bien une gestion responsable de l'éclairage public qu'une sensibilisation et une étroite collaboration avec les acteurs privés et commerciaux.

11 ATELIER 3 TRAVAIL TRANSFRONTALIER DANS LES PARCS NATURELS

Intervenants : Charlotte Bontinck et Reinhold Leplat



Présentation de Charlotte Bontinck

Dans le cadre de deux exposés introductifs, Charlotte Bontinck du Parc naturel germano-belge des Hautes Fagnes - Eifel (Allemagne) et Reinhold Leplat du Parc naturel européen de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut (Belgique) présenteront leurs expériences et perspectives de coopération transfrontalière dans leurs parcs naturels respectifs.

Charlotte Bontinck présente dans son exposé "Défis et possibilités du travail transfrontalier dans les parcs naturels" l'évolution du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel, en commençant par une rétrospective de la création du parc par les accords de Gemünd il y a cinquante ans. Au cours de l'exposé, il sera particulièrement question des objectifs et des mesures définies dans le plan de gestion du parc naturel, qui comprennent entre autres l'élaboration, la coordination et le déroulement de la coopération transfrontalière en étroite concertation avec les trois antennes du parc naturel germano-belge. L'académie du parc naturel, les EifelExpeditionen, le camp de jeunes germano-belge ainsi que l'association de la partie belge au projet de parc étoilé transfrontalier sont cités comme exemples de projets de lancement. En outre, Mme Bontinck s'appuie sur un travail de master de l'Université des sciences de la terre de Vienne intitulé "Facteurs de réussite et obstacles des coopérations transfrontalières des parcs naturels" pour identifier les principaux facteurs de réussite de la coopération. Elle tire le bilan que la communication au sein du Parc naturel fonctionne déjà bien, mais qu'il existe encore un potentiel d'amélioration dans la coopération avec des partenaires externes ainsi que dans l'implication du public.

Reinhold Leplat présente un rapport sur le Parc naturel européen des Plaines-Scarpe-Escaut (Belgique et France). Plus de 60 employés dans les deux parcs sont responsables de tâches telles que la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la planification territoriale, urbaine et paysagère, ainsi que la promotion du développement économique, local et

durable. Ils s'engagent en outre dans l'éducation, la sensibilisation et la réception du public. Dans ce contexte, Leplat s'appuie sur une histoire de 40 ans de coopération transfrontalière. Au cours de l'exposé, de nombreuses actions sont présentées, parmi lesquelles des projets tels que des fêtes de parcs communes, des pistes cyclables transfrontalières et des formations continues. Les obstacles à la coopération sont le fait que toutes les institutions n'intègrent pas la coopération transfrontalière, l'absence d'une vision commune et une formulation insuffisante des règles, malgré les directives cadres européennes. Les perspectives qui en découlent sont l'association des parties prenantes pour la création d'une vision commune et la structuration de la gestion politique des actions dans les deux parcs. Pour finir, Leplat présente le programme CAP Biodiversité, qui a pour devise "Connaître, apprendre, protéger la biodiversité". Ses objectifs sont de générer des connaissances naturalistes partagées à l'échelle de l'habitat et de permettre l'appropriation de thématiques en vue de la préservation de la biodiversité. Les actions menées dans le cadre du programme sont la réalisation d'inventaires participatifs, la création d'aménagements favorisant les continuités écologiques dans les infrastructures vertes, bleues et grises.

DISCUSSION

Comment le Parc naturel transfrontalier peut-il favoriser l'échange d'informations et la coopération entre les administrations respectives, au-delà de l'Académie du Parc naturel ?

- Idée d'une newsletter pour informer les personnes intéressées par les développements actuels, soutenue par les sites web des parcs naturels Nordeifel et Hautes Fagnes-Eifel ainsi que les sites Facebook respectifs.
- Proposition de confier à des chercheurs et à des particuliers la réalisation d'un monitoring afin d'observer les changements de la flore dus à l'influence du climat sur le sol.

Comment percevez-vous la nécessité d'un interlocuteur pour la coopération transfrontalière (protection de la nature, aménagement du territoire, développement régional, éducation, loisirs...) ?

- Souhait d'un meilleur flux d'informations vers la population, afin qu'elle comprenne mieux le parc naturel, la coopération et la nécessité de différentes mesures.
- Demande une plus grande implication et des demandes claires aux politiques concernant l'aménagement du paysage.

CONCLUSION DU PARC NATUREL

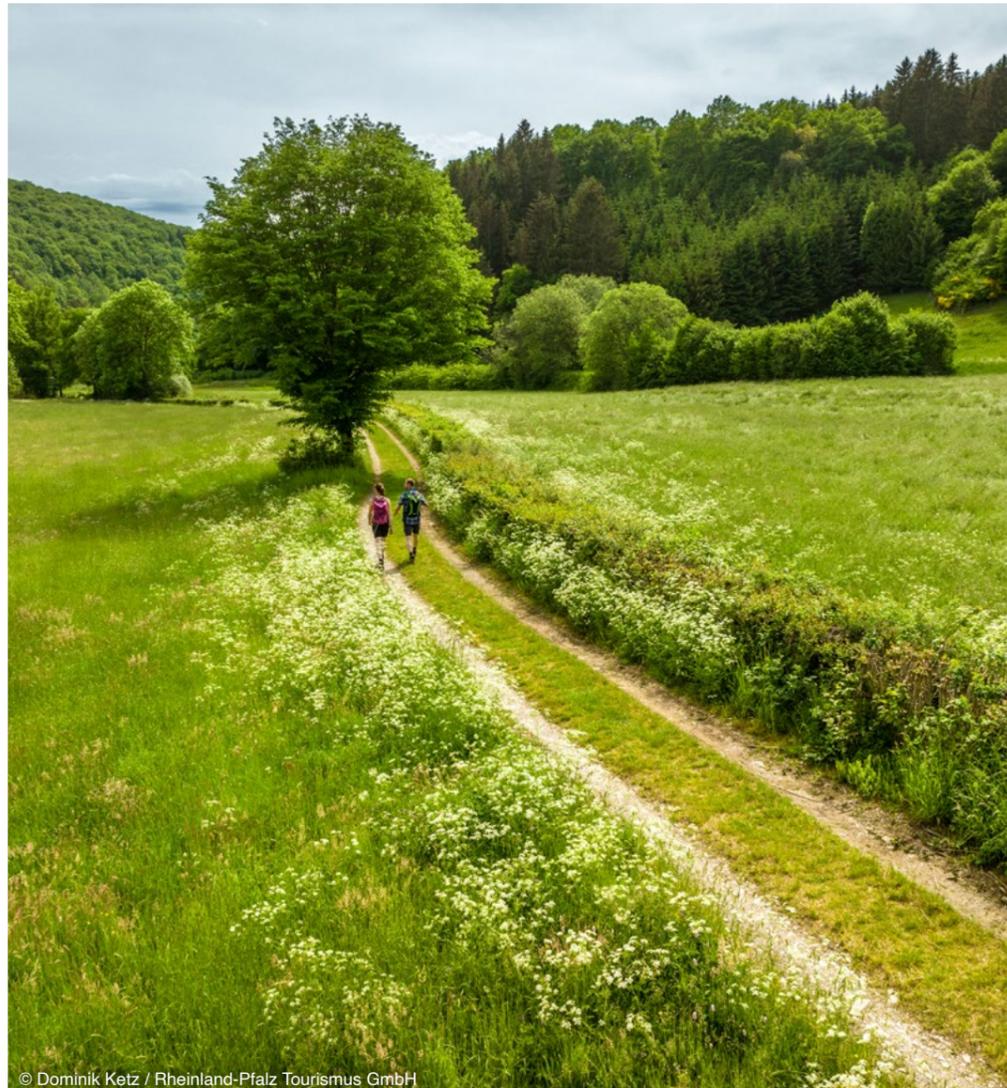
La coopération transfrontalière comporte des défis, car les autorités sont parfois moins flexibles et les particuliers disposent souvent de ressources limitées. Cependant, les parcs naturels peuvent jouer un rôle important de médiateur dans la protection de la nature et l'éducation à la nature et apporter ainsi une contribution précieuse.

12 RÉSUMÉ ET CONCLUSION

La deuxième Académie du Parc naturel transfrontalier a une nouvelle fois montré à quel point l'échange transfrontalier est important et précieux. Les nombreuses discussions ont permis de faire naître de nouvelles idées, de nouer de nouveaux contacts et de poser des jalons décisifs pour de potentiels futurs projets communs. Cette manifestation favorise une meilleure compréhension mutuelle mais constitue également une base essentielle pour une coopération durable et riche au-delà des frontières nationales.

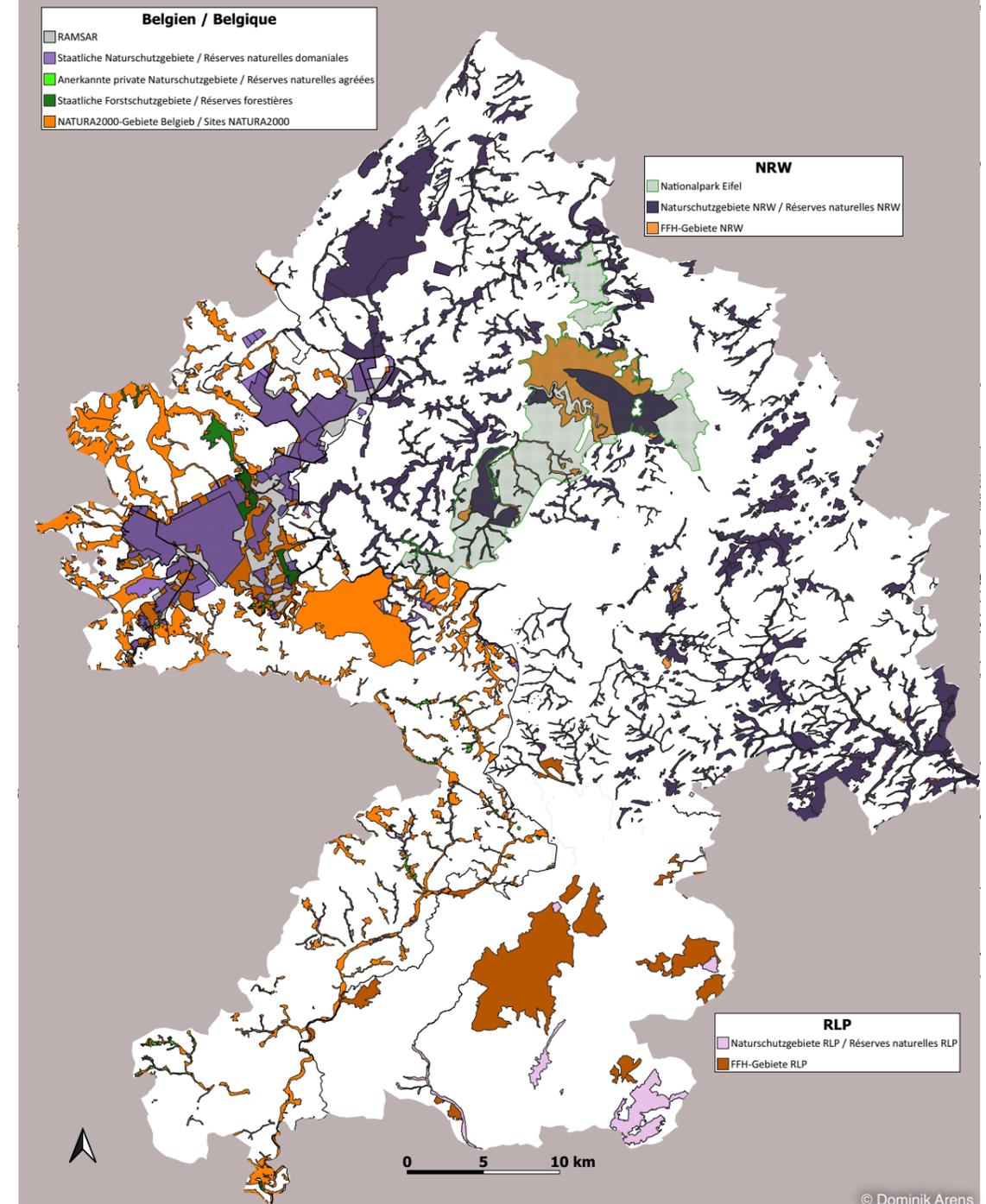
Le grand intérêt porté à cette académie, le nombre élevé de participants ainsi que les retours positifs que nous avons reçu nous confortent dans l'intention de poursuivre annuellement l'Académie du Parc naturel transfrontalier, sous réserve des moyens budgétaires disponibles. Avez-vous des propositions de thématiques à aborder lors de la prochaine Académie ?

Les antennes du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel germano-belge se réjouissent de votre feedback. Vous trouverez les coordonnées des différentes antennes à la dernière page de ce document.



© Dominik Ketz / Rheinland-Pfalz Tourismus GmbH

Catégories de zones protégées Schutzgebietskategorien



13 PARTICIPANTS

| nom | prénom | organisation | adresse email |
|-------------|---------------|--|------------------------------------|
| Arens | Dominik | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel ASBL | dominik.aren@botrange.be |
| Arimont | Guido | Natagora/BVNVS | guido.arimont@sankt-vith.be |
| Backes | Hermann-Josef | Guide nature / Naturführer | gartenxbackes@web.de |
| Baltus | Olivier | DNEV - DNF | olivier.baltus@spw.wallonie.be |
| Benker | Stephan | SPW ARNE - DNF - Forstdirektion Malmedy-Büllingen | stephan.benker@spw.wallonie.be |
| Bontinck | Charlotte | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | charlotte.bontinck@botrange.be |
| Bourdouxhe | Axel | Université de Liège | axel.bourdouxhe@uliege.be |
| Brüll | Anja | Euregio maas-Rhein - Dreiländerpark | anjabruell@euregio-mr.eu |
| Curth | Martin | Ministerium für Umwelt, Naturschutz und Verkehr des Landes NRW | martin.curth@munv.nrw.de |
| Crismer | Paul | Parc naturel des Sources | p.crismer@parcnatureldessources.be |
| Crutzen | Florine | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | florine.crutzen@botrange.be |
| Dechamps | Huge | Stagiaire | Hugo.Dechamps@student.uliege.be |
| Delvaux | Dylan | LIFE Vallées Ardennaises (asbl Domaine de Bérinzenne) | d.delvaux@berinzenne.be |
| Derks | Anne | Naturpark Nordeifel e.V., Teilgebiet Rheinland-Pfalz | derks@naturpark-eifel.de |
| Dr. Theisen | Ralf | Untere Naturschutzbehörde Stadt Aachen | ralf.theisen@mail.aachen.de |
| Fortuin | Antonia | Guide nature / Naturführerin | antoniafortuin@skynet.be |
| Gieseler | Peter | Naturpark Nordeifel e.V., Teilgebiet NRW | gieseler@naturpark-eifel.de |
| Hahn | Karl Josef | Guide nature / Naturführer | ka-jo.hahn@web.de |
| Hugo | Emily | Natagriwal | ehugo@natagriwal.be |
| Jacobs | Marc | Natagora/BNVS | marc.jacobs33@skynet.be |
| Kirch | Paul | Mitglied des Rates der Stadt Stolberg | paul-kirch@web.de |
| Kleijnen | Gaëtan | Contrat rivière Amblève | crambleve@gmail.com |
| Klinkhammer | Ulrich | Naturpark Nordeifel e.V., Teilgebiet Rheinland-Pfalz | ulrich.klinkhammer@t-online.de |
| Kohnen | Kelly | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | kelly.kohnen@botrange.be |
| Lambiet | Philippe | Vaisto-Luonto | lambietphilippe@zohomail.eu |
| Lammertz | Michael | Nationalparkverwaltung Eifel | lammertz@nationalpark-eifel.de |
| Lang | Christa | Nationalpark Eifel | lang@nationalpark-eifel.de |
| Langer | Coraline | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | coraline.langer@botrange.be |
| Laschet | Philippe | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | philippe.laschet@botrange.be |
| Leplat | Reinold | Parc naturel des Plaines de l'Escaut | rleplat@pnpe.be |
| Luther | Svenja | Biologische Station im Kreis Euskirchen e.V. | s.luther@biostationeuskirchen.de |
| Martin | Chantal | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | cl.martin@hotmail.be |

| nom | prénom | organisation | adresse email |
|--------------------|-------------|--|-------------------------------------|
| Melder | Markus | Naturpark Nordeifel e.V. | melder@naturpark-eifel.de |
| Mertens | Iris | MDG Fachbereich Raumordnung | iris.mertens@dgov.be |
| Mirche | David | www.vennundeifel.eu | info@vennundeifel.eu |
| Müller | Hans Gert | Naturschutzwart Eifelverein/ Naturschutzwart Kreis Düren | muellerrea@t-online.de |
| Noël | Stany | Fondation rurale de Wallonie | s.noel@frw.be |
| Ossemann | Alfred | Président du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel ASBL | alfred.Ossemann@provincedeliege.be |
| Ostermann | Gerd | bnl - Biotopbetreuung SGD Nord | gerd.ostermann@b-n-l.de |
| Palzer | Ludwig | Guide nature / Naturführer | Ludwig.Palzer@gmail.com |
| Peters | Dorothea | AVES Ostkantone | dorothea.peters@skynet.be |
| Pfeifer | Maria Anna | NABEAR e.G. | anfrage@nabear.de |
| Poth | Manfred | Vorsitzender des Naturpark Nordeifel e.V. | manfred.poth56@gmail.com |
| Prömpler | Andreas | Fotograf | apics@gmx.de |
| Prömpler | Anja | Wandern für Frauen | anja.proempler@gmx.de |
| Rauw | Peter | Mitglied Gemeinderat Hellenthal | rauw.news@gmx.de |
| Reichstein | Thomas | Sternenguide | thomasreichstein@gmail.com |
| Reuter | Gerhard | AVES | gerhard@aves-ostkantone.be |
| Schell | Jennifer | Ministerium für Klimaschutz, Umwelt, Energie und Mobilität Rheinland-Pfalz | Jennifer.Schell@mkuem.rlp.de |
| Schlaeger | Marco | Bezirksregierung Köln Höhere Naturschutzbehörde | marco.schlaeger@bezreg-koeln.nrw.de |
| Schmitz | Gerhard | Wasserwerk Perlenbach | gud.schmitz@t-online.de |
| Scholtissek | Benedikt | Ministerium für Umwelt, Naturschutz und Verkehr des Landes NRW / Vorsitzender der Deutsch-Belgischen Kommission des Dt.-Belg. Naturparks Hohes Venn-Eifel | Benedikt.Scholtissek@munv.nrw.de |
| Schröder | Tabea | Stadt Eupen | tabea.schroeder@eupen.be |
| Silinski | Alexandra | Dreiländerpark / Euregio Maas-Rhein | alexandrasilinski@euregio-mr.eu |
| Sommer | Alois | Ehrensitzender Naturpark Nordeifel e.V. | |
| Steiger | Wolfgang | NABU, KNU Euskirchen | wolfgang_steiger@web.de |
| Steinert | Udo | Guide nature / Naturführer | info@natur-miteinander.de |
| Tesch | Nora | Haus Ternell | nora.tesch@ternell.be |
| Thies | Markus | Nabu Südeifel, Fledermausschutz | markus.thies@t-online.de |
| Vidua | Valentin | Naturpark Hohes Venn-Eifel VoG / Parc naturel Hautes Fagnes -Eifel ASBL | valentin.vidua@botrange.be |
| Vogel | Rebekka | Kreis Euskirchen - Untere Naturschutzbehörde | Rebekka.Vogel@kreis-euskirchen.de |
| Wagner | Andreas | Gemeinde Raeren | andreas.wagner@raeren.be |
| Wenzel | Kati | BfN | kati.wenzel@bfm.de |
| Wißkirchen | Hans-Lothar | Film- & Kinofreunde Vogelsang IP gem.e.V. | infostudio-hlw@t-online.de |
| Wißkirchen-Jachnik | Susanne | Film- & Kinofreunde Vogelsang IP gem. e.V. | susi.wisskirchen@t-online.de |
| Zalas | Lucyna | Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens | lucyna.zalas@dgov.be |

14 MENTIONS LÉGALES

Editeur:

Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes-Eifel
www.naturpark-eifel.de | www.botrange.be



Bureau Nordrhein-Westfalen, D

Bahnhofstraße 16, D-53947 Nettersheim,
Tel. +49 2486 911117
info@naturpark-eifel.de



Bureau Rheinland-Pfalz, D

Tiergartenstraße 70, D-54595 Prüm
Tel. +49 6551 985755
naturpark@pruem.de

Bureau Wallonie, B

Rue de Botrange 131, B-4950 Waimes
Tel. +32 80 440300
info@botrange.be

Mise en page: Christine Fleischmann Grafik

Photos de couverture

en haut (randonnée au Rother Kopf près de Müllenborn sur le Eifelsteig) : Eifel Tourismus GmbH@Dominik Ketz, en bas à gauche (prairies de narcisses dans la vallée de Perlenbach (1)) : StädteregionAachen@Dominik Ketz, en bas au centre (prairies de narcisses dans la vallée de Perlenbach (2)) : StädteregionAachen@Dominik Ketz, en bas à droite (prairies de narcisses dans la vallée du Perlenbach (3)) : Städteregion Aachen@Dominik Ketz

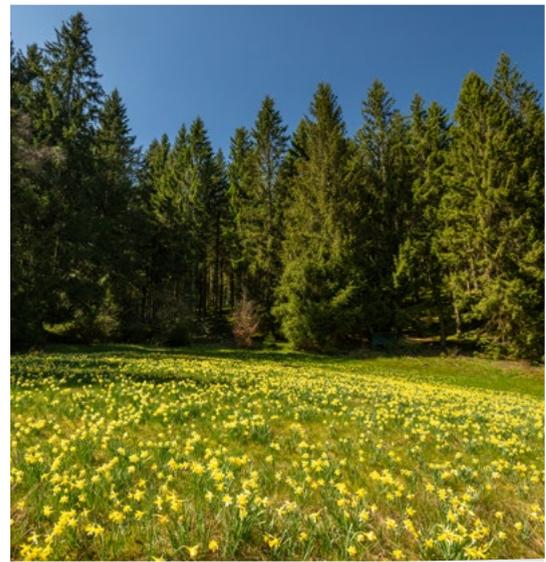
Verso : en haut (randonnée automnale au Hochkelberg) : Eifel Tourismus GmbH @Dominik Ketz, en bas à gauche (impressions idylliques du Masdascher Burgherrenweg) : Rheinland-Pfalz Tourismus GmbH @Dominik Ketz, en bas au milieu (randonnée dans le Natur-WanderPark delux) : Eifel Tourismus GmbH @Dominik Ketz, en bas à droite (prairies de narcisses dans la vallée de Perlenbach (4)) : Eifel Tourismus GmbH @Dominik Ketz

La documentation est également disponible en téléchargement PDF sur nos pages web. Nous proposons en outre une version allemande. Vous trouverez de plus amples informations en ligne.

Avec l'aimable soutien de:

Ministerium für Umwelt,
Naturschutz und Verkehr
des Landes Nordrhein-Westfalen





Deutsch-Belgischer
Naturpark
Hohes Venn-Eifel

